



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 21/06/2025

ID : 040-214002123-20250619-250619H1519H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 12 juin 2025

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Bruno PASCOU, Sandra LIGNAU, Olivier ALLEMANDOU, Muriel DUCOURNAU, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Xavier DEMANGEON, Jean-Marc DULUCQ, Michel RIVAL, Frédérique TALOU

Absents :

Emilie ROUX, Nathalie DARAGNES

Procurations :

Sandrine LABORDE a donné pouvoir à Didier MOUSTIE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 1

Votants 13

N° DEL20250619-003

MISE A DISPOSITION D'UNE ATSEM DE 12 H PAR SEMAINE POUR LA CLASSE GRANDE SECTION- CP POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

M le maire rappelle la délibération du conseil municipal N°DEL 20240626-001 du 26 juin 2024 relative à une mise à disposition d'une ATSEM de 10 heures par semaine pour la classe des Grande section de l'école primaire à la rentrée de septembre 2024

Il explique avoir reçu un courrier de la directrice de l'école primaire en date du 26 mai dernier demandant le renouvellement d'un Poste d'ATSEM pour la grande section pour la rentrée scolaire de septembre 2025, cette classe comportera un effectif de 24 élèves (19 GS et 5 CP). Les enseignantes espèrent que la commune pourra accorder la pérennisation du poste d'ATSEM, avec un volume d'horaire proche du mi-temps des enseignantes, afin de couvrir à minima, les matinées de classe.

Après débat, les élus émettent le souhait de continuer leur volonté de mettre à disposition une ATSEM dans cette classe pour l'année scolaire 2025-2026 compte tenu du nombre élevé d'enfants scolarisés.



M. le maire propose donc de mettre à disposition une ATSEM, à hauteur de 12 heures par semaine, pris en charge par la commune pour permettre un mi-temps étalé sur 5 matinées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

ARTICLE 1 -

La mise à disposition d'une ATSEM à temps non complet, pour une durée de 12 heures par semaine pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

ARTICLE 2 -

De charger M.le maire pour trouver dans le personnel communal, la personne qui sera en charge de cette fonction.

ARTICLE 3 -

De charger M le maire d'organiser le planning pour la répartition de ces heures attribuées les matins avec le nouvel enseignant de la classe de grande section.

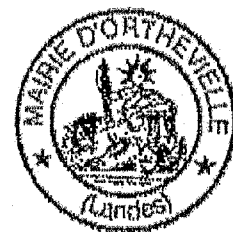
ARTICLE 4-

Que la commune d'Orthevielle prend à sa charge la totalité des frais de personnel pour la mise à disposition de l'ATSEM pour l'année scolaire 2025-2026 .

Vote : 13 voix pour

Signé le 20 Juin 2025,

**Le secrétaire de séance
Michel RIVAL**



**Le maire
Didier MOUSTIE**